



**The transcription of this Annual Report was created by the  
International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service**

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Berne, le 6 Avril 1880.

**Rapport de gestion**  
pour 1879.

---

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après le rapport du Bureau International des Administrations télégraphiques sur sa gestion pendant l'année 1879, en vous priant de vouloir bien, après l'avoir revêtu de votre approbation, en ordonner la communication à toutes les Administrations des Etats contractants, conformément aux prescriptions du paragraphe 12 de l'article **LXXVIII** du Règlement de service international révisé à Londres.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le nombre des Offices qui constituent l'Union télégraphique s'est accru par le fait de plusieurs adhésions qui ont augmenté le domaine sur lequel s'étend l'action de la Convention internationale.

D'abord, en effet, vers le commencement de l'année, le Gouvernement impérial de la Russie a notifié officiellement l'adhésion du Japon et a fait connaître que l'Administration de ce pays serait placée dans la 4<sup>e</sup> classe pour sa participation aux frais communs du Bureau International.

Puis les Gouvernements coloniaux de l'Australie

---

Monsieur le Conseiller fédéral  
Chef du Département des Postes & des Chemins de fer,  
Berne

---

**BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES  
ADMINISTRATIONS  
TÉLÉGRAPHIQUES**

Berne, le 6 Avril 1880

**Rapport de gestion  
pour 1879**

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après le rapport du Bureau International des Administrations télégraphiques sur sa gestion pendant l'année 1879, en vous priant de vouloir bien, après l'avoir revêtu de votre approbation, en ordonner la communication à toutes les Administrations des Etats contractants, conformément aux prescriptions du paragraphe 12 de l'article LXXVIII du Règlement de service international révisé à Londres.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le nombre des Offices qui constituent l'Union télégraphiques s'est accru par le fait de plusieurs adhésions qui ont augmenté le domaine sur lequel s'étend l'action de la Convention internationale.

D'abord, en effet, vers le commencement de l'année, le Gouvernement impérial de la Russie a notifié officiellement l'adhésion du Japon et a fait connaître que l'Administration de ce pays serait placée dans la 4<sup>e</sup> classe, pour sa participation aux frais communs du Bureau International.

Puis les Gouvernements coloniaux de l'Australie

---

Monsieur, le Conseiller fédéral  
Chef du Département des Postes & des Chemins de fer,  
Berne

mexicain, de Victoria et de la Nouvelle-Zélande dont le premier et le dernier avaient déjà commencé auprès du Gouvernement russe les démarches voulues pour adhérer à la Convention; se sont fait représenter à la Conférence qui a eu lieu à Londres dans le courant de l'année et ont, tous les trois, pris rang parmi les Administrations de la 4<sup>e</sup> classe. Toutefois, l'admission de ces Offices au nombre des États participants, ne portera ses effets, en ce qui concerne leur participation aux frais du Bureau International, que pour l'année 1880, dans laquelle existent en vigueur les Actes de la Conférence de Londres.

D'un autre côté, au mois de Juillet, l'Administration égyptienne qui avait adhéré déjà à la Convention, à la suite de la Conférence de St. Pétersbourg, a ouvert au service international la partie de son réseau comprise au Sud du Caïre, dans la haute Égypte. Cette extension n'a pas, d'ailleurs, modifié la situation qu'elle avait, comme appartenant à la 4<sup>e</sup> classe, parmi les Administrations de l'Union.

Au mois d'Octobre, l'Administration brésilienne dont l'adhésion remonte à l'année 1878, a fait connaître qu'elle était en mesure d'appliquer les dispositions réglementaires à tout le réseau gouvernemental de ce pays.

Enfin, une nouvelle Compagnie, dite Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York, a annoncé en 1879 l'ouverture prochaine de son exploitation et l'Administration française par laquelle s'est faite cette notification, nous a informés, en même temps, qu'aux termes de son acte de concession, la Compagnie dont il s'agit était tenue d'adhérer à la Convention. Effectivement, les démarches nécessaires ont été faites à ce sujet; mais c'est seulement au commencement de l'année présente qu'elles ont reçu une consécration officielle.

En dehors des Offices participants ou adhérents à la Convention, le Bureau International est, dans le courant de 1879, entré en

méridionale, de Victoria et de la Nouvelle-Zélande dont le premier et le dernier avaient déjà commencé auprès du Gouvernement russe les démarches voulues pour adhérer à la Convention, se sont fait représenter à la Conférence qui a eu lieu à Londres dans le courant de l'année et ont, tous les trois, pris rang parmi les Administrations de la 4<sup>e</sup> classe. Toutefois, l'admission de ces Offices au nombre des Etats participants, ne portera ses effets, en ce qui concerne leur participation aux frais du Bureau International, que pour l'année 1880, dans laquelle entrent en vigueur les Actes de la Conférence de Londres.

D'un autre côté, au mois de Juillet, l'Administration égyptienne qui avait adhéré déjà à la Convention, à la suite de la Conférence de S<sup>t</sup> Pétersbourg, a ouvert au service international la partie de son réseau comprise au Sud du Caire, dans la haute Egypte. Cette extension n'a pas, d'ailleurs, modifié la situation qu'elle avait, comme appartenant à la 4<sup>e</sup> classe, parmi les Administrations de l'Union.

Au mois d'Octobre, l'Administration brésilienne dont l'adhésion remonte à l'année 1878, a fait connaître qu'elle était en mesure d'appliquer les dispositions réglementaires à tout le réseau gouvernemental de ce pays.

Enfin, une nouvelle Compagnie, dite Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York, a annoncé en 1879 l'ouverture prochaine de son exploitation et l'Administration française par laquelle s'est faite cette notification, nous a informés, en même temps, qu'aux termes de son acte de concession, la Compagnie dont il s'agit était tenu d'accéder à la Convention. Effectivement, les démarches nécessaires ont été faites à ce sujet, mais c'est seulement au commencement de l'année présente qu'elles ont reçu une consécration officielle.

En dehors des Offices participants ou adhérents à la Convention, le Bureau International est, dans le courant de 1879, entré en

relation avec deux Offices nouveaux: l'un est l'Administration qui s'est formée dans la principauté de Bulgarie, Administration qui depuis a fait auprès du Gouvernement Britannique, pour son admission dans l'Union, des démarches dont les résultats ne sont pas encore définitivement connus; l'autre est une Compagnie nouvelle qui, sous le nom de "South African Telegraph Company" a terminé et ouvert avant la clôture de l'année, la série des communications établies entre Aden et les colonies de Natal et du Cap de Bonne Espérance. Bien que n'ayant pas encore accédé officiellement à la Convention, cette Compagnie a adopté, néanmoins, toutes les dispositions du Règlement de Londres (régime extra-européen) et a même facilité, par l'adoption d'une taxe moyenne, l'extension du système de taxation de ce régime, aux correspondances échangées avec les colonies de l'Afrique du Sud qui avaient conservé leur ancien système de la taxe de 20 mots.

Ces différentes extensions ont eu naturellement pour effet d'élargir le cercle de nos relations et nous ont amenés à fournir aux Offices nouvellement adhérents des renseignements de nature à les éclairer sur le rôle et les attributions du Bureau International et à nous tenir au courant des mesures prises pour le service des lignes récemment créées. Indépendamment donc de l'intérêt qui s'attache au développement progressif du domaine de l'Union, il nous a paru utile de mentionner ces extensions, avant d'aborder le compte-rendu des travaux et opérations qui font l'objet habituel de nos rapports de gestion et pour lesquels nous observerons l'usage suivi les années précédentes et spécialement l'année dernière.

### I. Travaux réguliers.

L'ensemble des travaux que nous rangeons sous cette rubrique comprend, outre la correspondance courante, les circulaires et les notifications,

relation avec deux Offices nouveaux: l'un est l'Administration qui s'est formée dans la principauté de Bulgarie, Administration qui depuis a fait auprès du Gouvernement britannique, pour son admission dans l'Union, des démarches dont les résultats ne sont pas encore définitivement connus; l'autre est une Compagnie nouvelle qui, sous le nom de "South African Telegraph Company" a terminé et ouvert avant la clôture de l'année, la série des communications établies entre Aden et les colonies de Natal et du Cap de Bonne Espérance. Bien que n'ayant pas encore accédé officiellement à la Convention, cette Compagnie a adopté, néanmoins, toutes les dispositions du Règlement de Londres (régime extra-européen) et a même facilité, par l'adoption d'une taxe moyenne, l'extension du système de taxation de ce régime, aux correspondances échangées avec les colonies de l'Afrique du Sud qui avaient conservé l'ancien système de la taxe de 20 mots.

Ces différentes extensions ont eu naturellement pour effet d'élargir le cercle de nos relations et nous ont amenés à fournir aux Offices nouvellement adhérents des renseignements de nature à les éclairer sur le rôle et les attributions du Bureau International et à nous tenir au courant des mesures prises pour le service des lignes récemment créées. Indépendamment donc de l'intérêt qui s'attache au développement progressif du domaine de l'Union, il nous a paru utile de mentionner ces extensions, avant d'aborder le compte-rendu des travaux et opérations qui font l'objet habituel de nos rapports de gestion et pour lesquels nous observerons l'ordre suivi les années précédentes et spécialement l'année dernière.

## **I. Travaux réguliers**

L'ensemble des travaux que nous rangeons sous cette rubrique comprend, outre la correspondance courante, les circulaires et les notifications,

le tarif général, la nomenclature des bureaux télégraphiques, la statistique, le Journal et la carte télégraphique?

Nous n'avons aucune observation à faire au sujet de la correspondance générale autre que celle qui a trait aux relations nouvelles du Bureau.

Il en est de même des circulaires et notifications. Pour les premières, la plupart ont eu trait à la communication des faits ou des documents relatifs à la dernière Conférence. Quant aux secondes, nous avons déjà relégué, à propos des Offices ou des réseaux nouveaux, ce qu'elles ont pu contenir de spécial en 1879.

Quant au Tarif général, comme en 1878, sa publication a dû être entièrement laissée de côté en 1879, car pour entreprendre la révision de l'édition précédente qui remonte, pour le régime européen, à l'année 1876 et, pour le régime extra-européen, au commencement de 1877, nous ne devions pas seulement attendre l'établissement par la Conférence de Fondes des nouveaux tarifs applicables à la correspondance générale, mais aussi toutes les modifications qui, à la suite et comme conséquence du nouveau système de taxation introduit par ces tarifs, devaient être apportées soit dans certaines relations spéciales des différents Offices, soit aussi dans le service intérieur de quelques Etats.

En ce qui concerne maintenant la Nomenclature des bureaux télégraphiques, nous avons, dans les derniers mois de 1879, commencé à recueillir les éléments nécessaires pour procéder à la publication de la cinquième édition de ce document, mais les travaux d'impression n'ayant pu

le tarif général, la nomenclature des bureaux télégraphiques, la statistique, le Journal et la carte télégraphique.

Nous n'avons aucune observation à faire au sujet de la correspondance générale autre que celle qui a trait aux relations nouvelles du Bureau.

Il en est de même des circulaires et notifications. Pour les premières, la plupart ont eu trait à la communication des faits ou des documents relatifs à la dernière Conférence. Quant aux secondes, nous avons déjà relevé à propos des Offices ou des réseaux nouveaux, ce qu'elles ont pu contenir de spécial en 1879.

Quant au Tarif général, comme en 1878, sa publication a dû être entièrement laissée de côté en 1879, car pour entreprendre la révision de l'édition précédente qui remonte, pour le régime européen, à l'année 1876 et, pour le régime extra-européen, au commencement de 1877, nous ne devions pas seulement attendre l'établissement par la Conférence de Londres des nouveaux tarifs applicables à la correspondance générale, mais aussi toutes les modifications qui, à la suite et comme conséquence du nouveau système de taxation introduit par ces tarifs, devaient être apportées soit dans certaines relations spéciales des différentes Offices, soit aussi dans le service intérieur de quelques Etats.

En ce qui concerne maintenant la Nomenclature des bureaux télégraphiques, nous avons, dans les derniers mois de 1879, commencé à recueillir les éléments nécessaires pour procéder à la publication de la cinquième édition de ce document, mais les travaux d'impression n'ayant pu

commencer qu'en 1880, nous renvoyons au rapport de gestion de l'année prochaine le compte rendu des opérations et des comptes relatifs à cette publication. Nous rappelons, d'ailleurs, que nous avons continué à faire paraître tous les deux mois, la série des annexes périodiques qui complètent au fur et à mesure les renseignements de l'édition précédente.)

Le rapport de gestion de l'année dernière a déjà fait connaître le développement apporté aux questions qui font l'objet de la statistique comparative des Différents Offices. C'est dans les conditions ainsi exposées par le rapport précité, que nous avons fait paraître au commencement de 1879, la Statistique générale de l'année 1877 et que nous avons recueilli les éléments qui nous permettront prochainement de faire paraître la Statistique de 1878. Toutefois, pour cette dernière et sur la demande d'une Administration, nous avons joint au questionnaire habituel une formule nouvelle relative à la Statistique spéciale des dérangements des lignes, question qui paraît offrir un intérêt particulier, au moment où plusieurs Offices ont commencé ou se proposent de commencer à substituer, sur les grandes artères de leur réseau, le système des lignes souterraines à celui des lignes aériennes.

Le Journal télégraphique a continué à paraître en 1879 dans les mêmes conditions que l'année précédente. L'étendue des matières a, toutefois, augmenté d'une manière assez sensible, car de 264 pages qu'avait comportées l'ensemble des 12 numéros, en 1877 et en 1878, cet ensemble s'est élevé, en 1879, à 320 pages. Cette augmentation provient, principalement, il est vrai, de la publication du Règlement et des Tarifs de Londres donnés en annexe dans les numéros des

commencer qu'en 1880, nous renvoyons au rapport de gestion de l'année prochaine le compte rendu des opérations et des comptes relatifs à cette publication. Nous rappelons, d'ailleurs, que nous avons continué à faire paraître tous les deux mois, la série des annexes partielles qui complètent au fur et à mesure les renseignements de l'édition précédente.

Le rapport de gestion dernière a déjà fait connaître le développement apporté aux questions qui font l'objet de la statistique comparative des différents Offices. C'est dans les conditions ainsi exposées par le rapport précité, que nous avons fait paraître au commencement de 1879, la statistique générale de l'année 1877 et que nous avons recueilli les éléments qui nous permettront prochainement de faire paraître la statistique de 1878. Toutefois, pour cette dernière et sur la demande d'une Administration, nous avons joint au questionnaire habituel une formule nouvelle relative à la statistique spéciale des dérangements des lignes, question qui paraît offrir un intérêt particulier, au moment où plusieurs Offices ont commencé ou se proposent de commencer à substituer, sur les grandes artères de leur réseau, le système des lignes souterraines à celui des lignes aériennes.

Le Journal télégraphique a continué à paraître en 1879 dans les mêmes conditions que l'année précédente. L'étendue des matières a, toutefois, augmenté d'une manière assez sensible, car de 264 pages qu'avait comportées l'ensemble des 12 numéros, en 1877 et 1878, cet ensemble s'est élevé, en 1879, à 320 pages. Cette augmentation provient, principalement, il est vrai, de la publication du Règlement et des Tarifs de Londres donnés en annexe dans les numéros des

mois d'Août et de Septembre; mais en retranchant les 46 pages occupées par cette publication complémentaire, il reste encore un total de 274 pages, donnant pour chaque numéro une moyenne de près de 23 pages, au lieu des 22 pages qui constituaient la moyenne des années précédentes.

Ce développement a eu pour effet d'élever de fr. 7.234, 40, en 1878, à fr. 8.432, 27, en 1879, les frais afférents à cette publication. Quant aux recettes, elles ont, au contraire, subi une légère diminution, car de fr. 6.275, 05 qu'elles avaient atteints en 1878, elles sont descendues, en 1879, à fr. 6.101, 80. Cette diminution provient essentiellement d'une légère réduction dans le chiffre des abonnements payés, qui, à la fin de 1879, était de 1152 au lieu de 1172 à la fin de 1878. Par contre, les abonnements servis à titre gratuit sont montés de 216 à 232, ce qui, à 4 exemplaires près, rétablit le total de l'année précédente (1384 au lieu de 1388) pour le chiffre de la distribution du Journal.

Nous n'avons aucun travail à enregistrer, pour 1879, en ce qui concerne les cartes publiés par le Bureau International. Sa seule raison d'être d'attendre que les délimitations de certains Etats, surtout en Orient, aient été réglées d'une manière plus précise et que les différentes lignes en projet eussent, au moins, pris un commencement d'exécution, jointe au désir de nous éclairer auprès des représentants des différents Offices réunis à Londres sur les modifications que le cadre des éditions antérieures pouvait comporter par suite de l'adhésion de nouveaux Offices, nous a obligés à renvoyer à l'année présente les travaux relatifs à la publication de la grande carte télégraphique. Quant au petit planisphère, le stock qui nous restait disponible (1427 exemplaires au 1<sup>er</sup> Janvier 1879) paraissait suffisant pour ajourner sans inconvénient la publication d'une cinquième édition, au moment où nous serions aussi en mesure de l'établir sur des

mois d'Août et de Septembre; mais en retranchant les 46 pages occupées par cette publication complémentaire, il reste encore un total de 274 pages, donnant pour chaque numéro une moyenne de près de 23 pages, au lieu des 22 pages qui constituaient la moyenne des années précédentes.

Ce développement a eu pour effet d'élever de fr. 7.234,40, en 1878, à fr. 8.432,27, en 1879, les frais afférents à cette publication. Quant aux recettes, elles ont, au contraire, subi une légère diminution, car de fr. 6.275,05 qu'elles avaient atteints en 1878, elles sont descendues, en 1879, à fr. 6.101,80. Cette diminution provient essentiellement d'une légère réduction dans le chiffre des abonnements payés qui, à la fin de 1879, était de 1152 au lieu de 1172 à la fin de 1878. Par contre, les abonnements servis à titre gratuit sont montés de 216 à 232, ce qui, à 4 exemplaires près, rétablit le total de l'année précédente (1384 au lieu de 1388) pour le chiffre de la distribution du Journal.

Nous n'avons aucun travail à enregistrer, pour 1879, en ce qui concerne les cartes publiées par le Bureau International. La nécessité d'attendre que les délimitations de certains Etats, surtout en Orient, eussent été réglées d'une manière plus précise et que les différentes lignes en projet eussent, au moins, pris un commencement d'exécution, jointe au désir de nous éclairer auprès des représentants des différents Offices réunis à Londres sur les modifications que le cadre des éditions antérieures pouvait comporter par suite de l'adhésion de nouveaux Offices, nous a obligés à renvoyer à l'année présente les travaux relatifs à la publication de la grande carte télégraphique. Quant au petit planisphère, le stock qui nous restait disponible (1427 exemplaires au 1<sup>er</sup> Janvier 1879) paraissait suffisant pour ajourner sans inconvénient la publication d'une cinquième édition au moment où nous serions aussi en mesure de l'établir sur des

renseignements plus stables et plus certains.

Nous avons donc simplement à noter, pour 1879, que sur 12 exemplaires de la grande carte restés disponibles, il en a été vendu 9 et que sur les 1424 exemplaires de la petite carte, il en a été vendu 289, ce qui réduit à 3 et respectivement à 1135 le stock de ces deux publications.

## II. Travaux relatifs aux Conférences.

Les travaux de rapportant à la Conférence de Londres ont tenu une place importante dans l'ensemble des opérations du Bureau international.

Dans les premiers mois de l'année, en effet, nous avons établi et adressé à tous les Offices un cahier supplémentaire des propositions et amendements qui s'étaient produits après la publication faite en 1878 du cahier principal, au moment où le Département des Postes britanniques prenait, pour les raisons qu'a exposées notre rapport de gestion de l'année précédente, la détermination de renvoyer au 1<sup>er</sup> Juin 1879 la convocation de la Conférence fixée auparavant au 1<sup>er</sup> Juillet 1878.

Cette nouvelle convocation pour le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>o</sup> Juin, époque qui coïncidait avec les fêtes de la Pentecôte, a été ultérieurement renvoyée au 10 Juin, date à laquelle la Conférence de Londres a effectivement commencé ses délibérations dont la durée s'est prolongée jusqu'au 28 Juillet suivant.

Nous n'avons pas ici à rendre compte des travaux propres de cette réunion, mais nous devons rappeler que le Directeur et le Secrétaire du Bureau International ont dû y prendre part. Pour le premier, sa participation était prescrite par l'article **LXXX**, § 11, du Règlement international de St Pétersbourg (devenu l'article **LXXVIII**, § 11 du Règlement de Londres) et c'est en cette qualité qu'il a été attaché au bureau de la Présidence. Outre la participation générale qu'il a eue à prendre dans les délibérations,

renseignements plus stables et plus certains.

Nous avons donc simplement à noter, pour 1879, que sur 12 exemplaires de la grande carte restés disponibles, il en a été vendu 9 et que sur les 1427 exemplaires de la petite carte, il en a été vendu 289, ce qui réduit à 3 et respectivement 1138 le stock de ces deux publications.

## **II. Travaux relatif aux Conférences**

Les travaux se rapportant à la Conférence de Londres ont tenu une place importante dans l'ensemble des opérations du Bureau international.

Dans les premiers mois de l'année, en effet, nous avons établi et adressé à tous les Offices un cahier supplémentaire des propositions et amendements qui s'étaient produits après la publication faite en 1878 du cahier principal, au moment où le Département des Postes britanniques prenait, pour les raisons qu'a exposées notre rapport de gestion de l'année précédente, la détermination de renvoyer au 1<sup>er</sup> Juin 1879 la convocation de la Conférence fixée auparavant au 1<sup>er</sup> Juillet 1878.

Cette nouvelle convocation pour le 1<sup>er</sup> ou 2 Juin, époque qui coïncidait avec les fêtes de la Pentecôte, a été ultérieurement renvoyée au 10 Juin, date à laquelle la Conférence de Londres a effectivement commencé ses délibérations dont la durée s'est prolongée jusqu'au 28 Juillet suivant.

Nous n'avons pas ici à rendre compte des travaux propres de cette réunion, mais nous devons rappeler que le Directeur et le Secrétaire du Bureau International ont dû y prendre part. Pour le premier, sa participation était prescrite par l'article LXXX, §11, du Règlement international de S<sup>t</sup> Pétersbourg (devenu l'article LXXVIII, §11 du Règlement de Londres) et c'est en cette qualité qu'il a été attaché au bureau de la Présidence. Outre la participation générale qu'il a eue à prendre dans les délibérations,

il a été plus spécialement chargé des fonctions de Rapporteur de la Commission des Tarifs et de la préparation et de la coordination des tableaux des taxes. Quant au Secrétaire du Bureau International, la Présidence lui avait, comme aux Conférences précédentes de Rome et de St. Pétersbourg, confié la rédaction des procès-verbaux des séances et il a, en outre, prêté sa coopération à l'établissement des différents projets de tarifs et des tableaux des taxes ainsi qu'à la coordination et au collationnement des Actes.

Aussitôt après notre retour à Rome, nous nous sommes préoccupés de la publication des documents de la Conférence de Londres. Comme nous l'avons déjà dit, le Règlement et les Tarifs nouveaux ont été reproduits en annexe dans le Journal télégraphique et nous avons profité de cette circonstance pour faire paraître, comme nous l'avions fait en 1875, une édition à bon marché de ces documents, en les faisant précéder du texte de la Convention de St. Pétersbourg qui est l'acte diplomatique restant en dehors des révisions des Conférences administratives. Ce tirage spécial a été effectué à 3000 exemplaires et a produit pour le Bureau, à raison de 35 centimes l'exemplaire, une recette de fr. 864, 95 indépendamment des exemplaires qui ont fait l'objet de la répartition gratuite habituelle.

Quant au recueil complet des documents de la Conférence de Londres, l'impression en a été commencée avant même que fût terminée la publication sus-mentionnée, mais, comme toutes les dépenses y relatives ont été reportées sur l'exercice 1880, nous nous bornons ici à mentionner le commencement d'exécution fait en 1879, et nous renvoyons au rapport de l'année prochaine les détails relatifs à cette publication.

Il en est de même des mesures d'exécution du nouveau Règlement et des nouveaux tarifs qui sont entrés en application le 1<sup>er</sup> Avril de l'année présente. Bien que le Bureau ait commencé avant la fin de

il a été plus spécialement chargé des fonctions de Rapporteur de la Commission des Tarifs et de la préparation et de la coordination des tableaux des taxes. Quant au Secrétaire du Bureau International, la Présidence lui avait, comme aux Conférences précédentes de Rome et de S<sup>t</sup> Pétersbourg, confié la rédaction des procès-verbaux des séances et il a, en outre, prêté sa coopération à l'établissement des différents projets de tarifs et es tableaux des taxes ainsi qu'à la coordination et au collationnement des Actes.

Aussitôt après notre retour à Berne, nous nous sommes préoccupés de la publication des documents de la Conférence de Londres. Comme nous l'avons déjà dit, le Règlement et les Tarifs nouveaux ont été reproduits en annexe dans le Journal télégraphique et nous avons profité de cette composition pour faire paraître, comme nous l'avons fait en 1875, une édition à bon marché de ces documents, en les faisant précéder du texte de la Convention de S<sup>t</sup> Pétersbourg qui est l'acte diplomatique restant en dehors des révisions des Conférences administratives. Ce tirage spécial a été effectué à 3000 exemplaires et a produit pour le Bureau, à raison de 35 centimes l'exemplaire, une recette de fr. 864,95 indépendamment des exemplaires qui ont fait l'objet de la répartition gratuite habituelle.

Quant au recueil complet des documents de la Conférence de Londres, l'impression en a été commencée avant même que fût terminée la publication sus-mentionnée, mais, comme toutes les dépenses y relatives ont été reportées sur l'exercice 1880, nous nous bornerons ici à mentionner le commencement d'exécution fait en 1879, et nous renvoyons au rapport de l'année prochaine les détails relatifs à cette publication.

Il en est de même des mesures d'exécution du nouveau Règlement et des nouveaux tarifs qui sont entrés en application le 1<sup>er</sup> Avril de l'année présente. Bien que le Bureau ait amené avant la fin de

L'année a recueilli les informations et à fournir des renseignements nécessaires, c'est à notre prochain rapport de gestion qu'il appartiendra surtout d'en rendre compte.

### III. Comptes de l'année.

Nous reproduisons ci-après, dans la forme habituelle, le tableau faisant ressortir, tant pour les recettes que pour les dépenses, le compte de l'année 1879, en regard de celui de 1878 et du budget de 1879, d'une part, et, de l'autre, du budget tel qu'il a été arrêté par le Conseil fédéral pour l'année 1880.

Comparé au compte de 1878, la plupart des différences que l'on peut remarquer dans le compte de 1879, s'expliquent d'elles-mêmes ou se justifient par les explications que nous avons déjà données à propos des différents travaux du Bureau. Cependant, il y a dans le compte des dépenses deux rubriques sur lesquelles il convient de fournir quelques explications spéciales. Ces deux rubriques sont celles du „Personnel” et des „Dépenses diverses”.

Le montant des traitements ordinaires du personnel du Bureau International n'a subi aucun changement en 1879, mais dans le chapitre du Personnel il a été introduit sous le titre „Assurances” un nouvel élément de dépenses qui représente, pour 1879, une somme de fr. 8.288,75. D'un autre côté, sous la rubrique des dépenses diverses qui ne comprenait qu'en apparence que la somme insignifiante représentant le solde des comptes reporté, pour l'arrondissement des parts contributives, sur l'exercice suivant, il a été, cette année, inscrit, en outre, le chiffre important de 25.000 francs.

Ces deux additions sont la conséquence des décisions prises par la Conférence de Londres dans sa 9<sup>e</sup> séance (17-18 Juillet 1879). Aux termes, en effet, de la résolution adoptée à l'unanimité par la

l'année à recueillir les informations et à fournir des renseignements nécessaires, c'est à notre prochain rapport de gestion qu'il appartiendra surtout d'en rendre compte.

### **III. Comptes de l'année**

Nous reproduirons ci-après, dans la forme habituelle, le tableau faisant ressortir, tant pour les recettes que pour les dépenses, le compte de l'année 1879, en regard de celui de 1878 et du budget de 1879, d'une part, et, de l'autre, du budget tel qu'il a été arrêté par le Conseil fédéral pour l'année 1880.

Comparé au compte de 1878, la plupart des différences que l'on peut remarquer dans le compte de 1879, s'expliquent d'elles-mêmes ou se justifient par les explications que nous avons déjà données à propos des différents travaux du Bureau. Cependant, il y a dans le compte des dépenses deux rubriques sur lesquelles il convient de fournir quelques explications spéciales. Ces deux rubriques sont celles du "Personnel" et des "Dépenses diverses".

Le montant des traitements ordinaires du personnel du Bureau International n'a subi aucun changement en 1879, mais dans le chapitre du Personnel il a été introduit sous le titre "Assurances" un nouvel élément de dépenses qui représente, pour 1879, une somme de fr. 8.288,75. D'un autre côté, sous la rubrique des dépenses diverses qui ne comprenait guère auparavant que la somme insignifiante représentant le solde des comptes reporté, pour l'arrondissement des parts contributives, sur l'exercice suivant, il a été, cette année, inscrit, en outre, le chiffre important de 25.000 francs.

Ces deux additions sont la conséquence des décisions prises par la Conférence de Londres dans sa 9<sup>e</sup> séance (17-18 Juillet 1879). Aux termes, en effet, de la résolution adoptée à l'unanimité par la

Conférence et conforme à une résolution semblable votée l'année précédente par le Congrès postal de Paris en faveur du Bureau International des Postes,

« Il est mis à la disposition du Conseil fédéral suisse une somme de  
 « 25.000 francs une fois versée, pour en former, avec les intérêts que ce ca-  
 « pital rapportera, un fonds qui servira à allouer des secours ou à accor-  
 « der des indemnités aux fonctionnaires, employés et agents du Bureau  
 « International des Administrations télégraphiques dans le cas où,  
 « par suite de leur âge avancé, d'accident ou de maladie, ils seraient  
 « incapables de continuer à remplir leurs fonctions.

« Une augmentation de 15 pour cent de leur traitement actuel  
 « leur est accordée à partir de la date à laquelle la même mesure a  
 « pris cours pour le personnel du Bureau International de l'Union  
 « postale. »

Le premier paragraphe de cette résolution explique complètement la destination de la somme de 25.000 francs inscrite aux dépenses diverses. C'est, comme on le voit, une dépense une fois faite, qui ne se reproduira pas les années suivantes et qui est complètement en dehors, comme la chose a, d'ailleurs, été expressément spécifiée à Londres, du crédit annuel de 60.000 francs attribué aux dépenses ordinaires du Bureau. C'est précisément parce que cette dépense est spéciale à 1879 que nous n'avons pas cru devoir lui ouvrir dans les comptes un nouveau chapitre qui serait resté en blanc des autres années et que nous l'avons rattaché, dès lors, à la rubrique générale des dépenses diverses.

Quant au second paragraphe de la résolution précitée, il ne fait pas connaître l'affectation de l'augmentation de 15 pour cent attribuée au personnel de notre Bureau, mais des explications données à l'appui de la proposition de la Commission du Règlement qui est devenue la

Conférence et conforme à une résolution semblable votée l'année précédente par le Congrès postal de Paris e faveur du Bureau International des Postes,

"Il est mis à la disposition du Conseil fédéral Suisse une somme de 25.000 francs une fois versée, pour en former, avec les intérêts que ce capital rapportera, un fond qui servira à allouer des secours ou à accorder des indemnités aux fonctionnaires, employés et agents du Bureau International des Administrations télégraphiques dans le cas où, par suite de leur âge avancé, d'accident ou de maladie, ils seraient incapables de continuer à remplir leurs fonctions.

Une augmentation de 15 pour cent de leur traitement actuel leur est accordée à partir de la date à laquelle la même mesure a pris cours pour le personnel du Bureau International de l'Union postale."

Le premier paragraphe de cette résolution explique complètement la destination de la somme de 25.000 francs inscrite aux dépenses diverses. C'est, comme on le voit, une dépense une fois faite, qui ne se reproduira pas les années suivantes et qui est complètement en dehors, comme la chose a, d'ailleurs, été expressément spécifiée à Londres, du crédit annuel de 60.000 francs attribué aux dépenses ordinaires du Bureau. C'est précisément parce que cette dépense est spéciale à 1879 que nous n'avons pas cru devoir lui ouvrir dans les comptes un nouveau chapitre qui serait resté en blanc les autres années et que nous l'avons rattachée, dès lors, à la rubrique générale des dépenses diverses.

Quant au second paragraphe de la résolution précitée, il ne fait pas connaître l'affectation de l'augmentation de 15 pour cent attribuée au personnel de notre Bureau, mais des explications données à l'appui de la proposition de la Commission du Règlement qui est devenue la

résolution votée par la Conférence, il résulte que cette augmentation est bien, comme l'avait été la résolution semblable du Congrès postal de Paris, « destinée à contracter des assurances au profit de la famille des employés. » (Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> séance, pages 535-536 de l'édition officielle des Actes.)

Sur la base des traitements fixes du Bureau dont l'ensemble s'élève actuellement à 34.900 francs, l'augmentation de 15 pour cent ne représente pour l'année qu'une somme de fr. 5235.- et le budget de 1880 ne prévoit, en effet, pour cet objet, que le chiffre arrondi de fr. 5250.-; mais en raison de la rétroactivité donnée par la Conférence elle-même à la mesure dont il s'agit, l'augmentation payée en 1879 a été calculée à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1878, date où elle avait pris cours pour le personnel du Bureau International des Postes et c'est pour ce motif qu'elle s'est élevée exceptionnellement cette année au chiffre de fr. 8.288,75.

Pour régler l'emploi des sommes provenant de cette augmentation de 15 pour cent, une résolution du Conseil fédéral a étendu au Bureau International des Administrations télégraphiques l'ordonnance qu'il avait établie l'année précédente dans le même but, en ce qui concerne le Bureau International de l'Union postale et dont nous résumons ici les principales dispositions.

En règle générale, le montant intégral des 15 pour cent d'augmentation doit être affecté au paiement des primes d'une assurance sur la vie contractée par l'employé au profit de sa famille; cependant le Département fédéral des Postes est autorisé à dispenser, par disposition spéciale, l'employé qui ne pourrait pas contracter assurance, ou qui, par suite d'âge avancé ou de son intention de quitter prochainement le service, n'aurait pas intérêt à s'assurer, soit de s'assurer sur la vie, soit de contracter une assurance pour un montant dont la prime égalerait les 15 pour cent de son traitement, mais dans ces deux cas, le montant qui ne serait pas

résolution votée par la Conférence, il résulte que cette augmentation est bien, comme l'avait été la résolution semblable du Congrès postal de Paris, "destinée à contracter des assurances au profit de la famille des employés" (Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> séance, pages 535-536 de l'édition officielle des Actes).

Sur la base des traitements fixes du Bureau dont l'ensemble s'élève actuellement à 34.900 francs, l'augmentation de 15 pour cent ne représente pour l'année qu'une somme de fr. 5235 et le budget de 1880 ne prévoit, en effet, pour cet objet, que le chiffre arrondi de fr. 5250; mais en raison de la rétroactivité donnée par la Conférence elle-même à la mesure dont il s'agit, l'augmentation payée en 1879 a été calculée à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1878, date où elle avait pris cours pour le personnel du Bureau International des Postes et c'est pour ce motif qu'elle s'est élevée exceptionnellement cette année au chiffre de fr. 8.288,75.

Pour régler l'emploi des sommes provenant de cette augmentation de 15 pour cent, une résolution du Conseil fédéral a étendu au Bureau International des Administrations télégraphiques l'ordonnance qu'il avait établie l'année précédente dans le même but, en ce qui concerne le Bureau International de l'Union postale et dont nous résumons ici les principales dispositions.

En règle générale, le montant intégral des 15 pour cent d'augmentation doit être affecté au paiement des primes d'une assurance sur la vie contractée par l'employé au profit de sa famille; cependant le Département fédéral des Postes est autorisé à dispenser, par disposition spéciale, l'employé qui ne pourrait pas contracter assurance, ou qui, par suite d'âge avancé ou de son intention de quitter prochainement le service, n'aurait pas intérêt à s'assurer, soit de s'assurer sur la vie, soit de contracter une assurance pour un montant dont la prime égalerait les 15 pour cent de son traitement, mais dans ces deux cas, le montant qui ne serait pas

contracté au paiement de la prime d'assurance devra être intégralement placé dans une Caisse d'épargne.

Les contrats d'assurance sont soumis préalablement à l'approbation du Département qui en conserve ensuite les titres et le Directeur du Bureau doit, à chaque échéance, fournir à ce Département les justifications nécessaires sur la régularité du paiement des primes ou des versements aux Caisse d'épargne.

En dehors des deux rubriques „I. Personnel” et „VIII Divers” des dépenses, nous ajouterons, en ce qui concerne les dépenses et les recettes spéciales à la Conférence de Londres, les quelques explications complémentaires suivantes:

Le chiffre des dépenses de cette rubrique (Chap. VII) est de fr. 8.542,15 qui se décomposent ainsi qu'il suit:

### I. Imprimés

Cahier des propositions (supplément) . . . . .	180,60	
Convention télégraphique internationale et Règlement et tarifs y annexés (Extrait du Journal) . . . . .	919,05	
		1.099,65

2. Voyage et séjour à Londres du Directeur et du secrétaire du Bureau, frais de transport de documents etc. . . . .		7.442,50
	Total	8.542,15

Quant au chiffre des recettes (Chap. II), il est de fr. 1.040,95, à savoir,

Produit de la vente de la petite édition précitée du Règlement, de la Convention et des Tarifs . . . . .	864,95	
Le produit de la vente d'exemplaires des documents de St. Pétersbourg . . . . .	176,-	
	Total	1.040,95

La différence représentant la somme effective des frais spéciaux de la Conférence en 1879, est donc, comme elle est inscrite au chapitre IV,

N<sup>o</sup> 2 des recettes, égale à . . . . . fr. 7.501,20

consacré au paiement de la prime d'assurance devra être intégralement placé dans une Caisse d'épargne.

Les contrats d'assurance sont soumis préalablement à l'approbation du Département qui en conserve ensuite les titres et le Directeur du Bureau doit à chaque échéance, fournir à ce Département les justifications nécessaires sur la régularité du paiement des primes ou des versements aux Caisses d'épargne.

En dehors des deux rubriques, "I. Personnel" et "VIII. Divers" des dépenses, nous ajouterons, en ce qui concerne les dépenses et les recettes spéciales à la Conférence de Londres, les quelques explications complémentaires suivantes:

Le chiffre des dépenses de cette rubrique (chap.VII) est de fr. 8.542,15 qui se décomposent ainsi qu'il suit:

I. Imprimés		
Cahier des propositions (supplément)	180,60	
Convention télégraphique internationale et Règlement et tarifs y annexés (Extrait du Journal)	<u>919,05</u>	
		1.099,65
2. Voyage et séjour à Londres du Directeur e du Secrétaire du Bureau, frais de transport de documents de		<u>7.442,50</u>
	Total	8.542,15
Quant au chiffre des recettes (chap. II), il est de fr. 1.040,95, à savoir,		
Produit de la vente de la petite édition précitée du Règlement, de la Convention et des Tarifs	864,95	
Vente d'exemplaires des documents de S <sup>t</sup> Pétersbourg	<u>176,-</u>	
	Total	<u>1.040,95</u>
La différence représentant la somme effective des frais spéciaux de la Conférence en 1879, est donc, comme elle est inscrite au chapitre IV, N°2 des recettes, égale à		fr. <u>7.501,20</u>

En résumé, de l'examen comparatif des renseignements donnés par le tableau des comptes sus-mentionné, il ressort les résultats suivants.

Le budget de 1879 ouvrait au Bureau International un crédit de . . . . . fr. 74,500.-

Pour la mise à exécution des résolutions de la Conférence relatives au personnel du Bureau, il lui a été ouvert ultérieurement dans le cours de l'année des crédits supplémentaires montant à . . . . . , 33.288,75

Total des crédits . . . . . fr. 107.788,75

Le budget évaluait les recettes à . . . . . , 14.300.-

Il a été dépensé effectivement . . . . . fr. 95.048,93

et les recettes réalisées ont atteint le chiffre de . . . . . " 11.677,45

Le budget et les crédits supplémentaires mettaient à la charge des Administrations une somme totale de . . . . . " 93.488,75

Cette somme se trouve effectivement réduite à . . . . . " 83,371,48

Différence en faveur des Administrations fr. 10.117,27.

Les dépenses effectives restant à la charge des Administrations se sont, comme nous venons de le constater, élevées à la somme de fr. 83.371,48. D'un autre côté, le nombre des unités de l'ensemble des parts contributives se trouve, pour 1879, par suite de l'adhésion du Japon et de son classement dans la 4<sup>e</sup> classe, porté de 381 qu'il était l'année dernière, à 391. En fixant, pour l'avenir, le montant de l'unité à fr. 213,25, il reste un solde actif de fr. 9,27 à reporter

En résumé, de l'examen comparatif des renseignements donnés par le tableau des comptes susmentionné, il ressort les résultats suivants.

Le budget de 1879 ouvrait au Bureau International un crédit de	fr. 74,500	
Pour la mise à exécution des résolutions de la Conférence relatives au personnel du Bureau, il lui a été ouvert ultérieurement dans le cours de l'année des crédits supplémentaires montant à	<u>33.288,75</u>	
Total des crédits		fr. 107.788,75
Le budget évaluait des recettes à		" 14.300,--
Il a été dépensé effectivement		fr. 95.048,93
et les recettes réalisés ont atteint le chiffre de		<u>" 11.677,45</u>
Le budget et les crédits supplémentaires mettaient à la charge des Administrations une somme totale de		" 93.488,75
Cette somme se trouve effectivement réduite à		<u>" 83.371,48</u>
Différence en faveur des Administrations		<u>fr. 10.117,27</u>

Les dépenses effectives restant à la charge des Administrations se sont, comme nous venons de le constater, élevées à la somme de fr. 83.371,48. D'un autre côté, le nombre des unités de l'ensemble des parts contributives se trouve, pour 1879, par suite de l'adhésion du Japon et de son classement dans la 4<sup>e</sup> Classe, porté de 381 qu'il était l'année dernière, à 391. En fixant, pour l'arrondir, le montant de l'unité à fr. 213,25, il reste un solde actif de fr. 9,27 à reporter

à l'exercice 1880.

Sur cette base, la part des différents Officiers dans les dépenses communes du Bureau, se trouve donc établie, suivant la répartition fixée par l'article **LXXVIII** du Règlement de St. Pétersbourg, conformément aux indications ci-après :

<u>Classe.</u>	<u>Unités par classe.</u>	<u>Montant par classe.</u>	<u>Nombre d'Ad- ministrations.</u>	<u>Totaux</u>	
				<u>des unités</u>	<u>des montants.</u>
1 <sup>e</sup> .	25	5.331,25	9	225	47.981,25
2 <sup>e</sup> .	20	4.265,-	1	20	4.265,-
3 <sup>e</sup> .	15	3.198,75	5	75	15.993,75
4 <sup>e</sup> .	10	2.132,50	5	50	10.662,50
5 <sup>e</sup> .	5	1.066,25	3	15	3.198,75
6 <sup>e</sup> .	3	639,75	2	6	1.279,50
				<u>225</u>	<u>88.380,75</u>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance  
de mes sentiments les plus respectueux,

Le Directeur,  
A. Lurichov.

à l'exercice 1880.

Sur cette base, la part des différents Offices dans les dépenses communes du Bureau, se trouve donc établie, suivant la répartition fixée par l'article LXXVIII du Règlement de S<sup>t</sup> Pétersbourg, conformément aux indications ci-après:

Classe	Unités par classe	Montant par classe	Nombre d'Administrations	Totaux	
				des unités	des montants
1 <sup>e</sup>	25	5.331,25	9	225	47.981,25
2 <sup>e</sup>	20	4.265,--	1	20	4.265,-
3 <sup>e</sup>	15	3.198,75	5	75	15.993,75
4 <sup>e</sup>	10	2.132,50	5	50	10.662,50
5 <sup>e</sup>	5	1.066,25	3	15	3.198,75
6 <sup>e</sup>	3	639,75	2	6	1.279,50
			25	391	83.380,75

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur,  
L. Curchod

*Compte de l'exercice 1879.*

---

---

# **Compte de l'exercice 1879**

## Compte de l'exercice 1879.

Compte de 1878.		Budget de 1879	
Fr.	C.	Fr.	C.
6275	05	6500	"
4813	85	5000	"
88	40	100	"
	"	100	"
3901	50	100	"
564	25	1200	"
10	70	100	"
15.653	75	13.100	"
46	80	1000	"
2400	03	200	"
18.190	58	14.300	"
39.024	30	46.200	"
6028	95	14.000	"
45.053	25	60.200	"
63.243	83	74.500	"

### Recettes.

#### I. Vente d'imprimés.

1. Journal	6101 80	6500
2. Nomenclature	3474 50	40.000
3. Statistique	88 50	100
4. Tarif général	5 05	200
5. Carte télégraphique	108 80	6000
6. Circulaires (Remboursés des Compagnies)	779 15	800
7. Impression	48 30	100

#### II. Vente de documents des Conférences.

#### III. Divers

#### IV. Parts contributives des Etats.

1. Service ordinaire	75.879 55	57.650
2. Frais spéciaux des Conférences	7501 20	4000

Compte de 1879.		Budget de 1880.	
Fr.	C.	Fr.	C.
6101	80	6500	"
3474	50	40.000	"
88	50	100	"
5	05	200	"
108	80	6000	"
779	15	800	"
48	30	100	"
10.606	10	53.700	"
1040	95	2500	"
30	40	150	"
11.677	45	56.350	"
75.879	55	57.650	"
7501	20	4000	"
83.380	75	55.650	"
95.058	20	112.000	"

Compte de 1878		Budget de 1879	
Fr.	C.	Fr.	C.
34900	"	35.500	"
"	"	500	"
34.900	"	36.000	"
460	"	1000	"
2865	18	2900	"
245	55	300	"
611	20	700	"
856	75	1000	"
326	65	350	"
257	50	300	"
40	05	50	"
411	30	450	"
195	95	250	"
1116	65	1200	"
2.348	10	2600	"
7234	40	8000	"
4831	10	5000	"
255	"	350	"
"	"	400	"
2813	95	500	"
591	10	1500	"
"	70	150	"
15.726	25	15.900	"
6075	75	15.000	"
11	80	100	"
63.243	83	74.500	"

### Dépenses.

#### I. Personnel.

1. Traitements	34950	"	35.500
2. Assurances	8.288	75	8750
3. Indemnités	"	"	500

#### II. Frais de voyages

#### III. Loyers.

#### IV. Matériel de bureau.

1. Livres, cartes, journaux, etc.	352	50	400
2. Mobilier	45	15	500

#### V. Frais généraux de bureau

1. Fournitures de bureau	223	95	250
2. Reliures	194	70	200
3. Eclairage	34	50	50
4. Chauffage	567	70	550
5. Affranchissements, ports, emballages, exp.	375	46	400
6. Service	1098	50	1100

#### VI. Imprimés.

1. Journal	8432	27	8000
2. Nomenclature	3170	10	40.000
3. Statistique	153	20	200
4. Tarif Général	"	85	400
5. Carte télégraphique	14	90	7000
6. Circulaires, formulaires	703	55	1000
7. Impression	"	"	150

#### VII. Frais spéciaux des Conférences.

VIII. Divers. (Capital une fois versé pour former un fonds de pensions et de décourts.)	25.033	07	150
---	--------	----	-----

Compte de 1879.		Budget de 1880.	
Fr.	C.	Fr.	C.
34950	"	35.500	"
8.288	75	8750	"
"	"	500	"
43.238	75	41.250	"
"	"	1000	"
2876	90	2900	"
352	50	400	"
45	15	500	"
397	65	900	"
223	95	250	"
194	70	200	"
34	50	50	"
567	70	550	"
375	46	400	"
1098	50	1100	"
2494	81	2550	"
8432	27	8000	"
3170	10	40.000	"
153	20	200	"
"	85	400	"
14	90	7000	"
703	55	1000	"
"	"	150	"
12.474	87	56.750	"
8542	15	6500	"
25.033	07	150	"
95.058	20	112.000	"

## Compte de l'Exercice 1879

Compte de 1878		Budget de 1879		Recettes	Compte de 1879		Budget de 1880	
F.	C.	F.	C.		F.	C.	F.	C.
				<u>I. Vente d'imprimés</u>				
6.275	05	6.500	"	1. Journal	6.101	80	6.500	"
4.813	85	5.000	"	2. Nomenclature	3.474	50	40.000	"
88	40	100	"	3. Statistique	88	50	100	"
	"	100	"	4. Tarif général	5	05	200	"
3.901	50	100	"	5. Carte télégraphique	108	80	6.000	"
564	25	1.200	"	6. Circulaires (rembt des Compagnies)	779	15	800	"
10	70	100	"	7. Imprévu	48	30	100	"
15.653	75	13.100	"		10.606	10	53.700	"
46	80	1.000	"	<u>II. Vente de documents des Conférences</u>	1.040	95	2.500	"
2.400	03	200	"	<u>III. Divers</u>	30	40	150	"
18.190	58	14.300	"	<u>IV. Parts contributives des Etats</u>	11.677	45	56.350	"
39.024	30	46.200	"	1. Service ordinaire	75.879	55	51.650	"
6028	95	14.000	"	2. Frais spéciaux des Conférences	7.501	20	4.000	"
45.053	25	60.200	"		83.380	75	55.650	"
63.243	83	74.500	"		95.058	20	117.000	"

F.	C.	F.	C.		F.	C.	F.	C.
34.900	"	35.500	"	<u>I. Personnel</u>	34.950	"	35.500	"
	"		"	1. Traitements	8.288	75	5.250	"
	"	500	"	2. Afsurances	"	"	500	"
34.900	"	36.000	"	3. Indemnités				
460	"	1.000	"		43.238	75	41.250	"
2.865	18	2.900	"	<u>II. Frais de voyages</u>	"	"	1.000	"
				<u>III. Loyers</u>	2.876	90	2.900	"
				<u>IV. Matériel de bureau</u>				
245	55	300	"	1. Livres, cartes, journaux, etc.	352	50	400	"
611	20	700	"	2. Mobilier	45	15	500	"
856	75	1.000	"		397	65	900	"
				<u>V. Frais généraux de bureau</u>				
326	65	350	"	1. Fournitures de bureau	223	95	250	"
257	50	300	"	2. Reliures	194	70	200	"
40	05	50	"	3. Eclairage	34	50	50	"
411	30	450	"	4. Chauffage	567	70	550	"
195	95	250	"	5. Affranchissement ports, emballages,	375	46	400	"
1.116	65	1.200	"	6. Service	1.098	50	1.100	"
2.348	10	2.600	"		2.494	81	2.550	"
				<u>VI. Imprimés</u>				
7.234	40	8.000	"	1. Journal	8.432	27	8.000	"
4.831	10	5.000	"	2. Nomenclature	3.170	10	40.000	"
255	"	350	"	3. Statistique	153	20	200	"
	"	400	"	4. Tarif Général	"	85	400	"
2.813	95	500	"	5. Carte télégraphique	14	90	7.000	"
591	10	1.500	"	6. Circulaires formulaires	703	55	1.000	"
"	70	150	"	7. Imprévu	"	"	150	"
15.726	25	15.900	"		12.474	87	56.750	"
6.075	75	15.000	"	<u>VII. Frais spéciaux des Conférences</u>	8.542	15	6.500	"
11	80	100	"	<u>VIII. Divers (capital une fois versé pour former un fonds de pensions et de secours</u>	25.033	07	150	"
63.243	83	74.500	"		95.058	20	112.000	"

Compte de 1878	Budget de 1879	Dépenses	Compte de 1879	Budget de 1880
----------------	----------------	----------	----------------	----------------